

La Plume De l'Entente - 17^e édition

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1 - Règlements

Le tournoi se déroule selon le **Règlement Général des Compétitions (RGC)** de la *FFBad*. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.

Article 2 – Dates et lieux

Le tournoi aura lieu les **25 et 26 juin 2022** au **complexe sportif de Bollwiller** (36 rue de Lyon - 68540 Bollwiller) et à la **salle des sports Léo Lagrange de Staffelfelden** (rue de Berrwiller - 68850 Staffelfelden).

Article 3 – Juges-arbitres

Le juge-arbitre principal de la compétition est **M. Christophe HEMBERGER** et il est assisté par **M. Patrick SCHINDLER**.

Leurs décisions sont sans appel et ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

Article 4 – Joueurs autorisés

Tout participant doit être en règle avec la *FFBad* et être en possession de sa licence 2021/2022 le jour du tournoi (sauf étranger).

Le tournoi est ouvert aux joueurs **MiniBad, poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors,**

seniors et vétérans ayant un classement allant de **N2 à NC** en date du **11 juin 2022**.

Article 5 – Inscriptions

La date limite d'inscription est fixée au **8 juin 2022**.

Toute inscription doit se faire en ligne, par le joueur ou par son club, sur la page du tournoi accessible sur le site *www.badnet.org*.

Les droits d'engagement sont de **16, 20 ou 24 € pour respectivement, un, deux ou trois tableaux « adultes »** et de **12, 16 ou 20 € pour respectivement, un, deux ou trois tableaux « jeunes »**.

L'organisateur limitera les inscriptions de manière à ce qu'**aucune série ne compte plus de 24 joueurs ou paires et que le nombre total de joueurs ne dépasse pas 260**. Le cas échéant, l'ordre de réception des inscriptions sera pris en compte.

Article 6 – Volants

Les volants en plumes seront utilisés durant toute la compétition, à charge égale entre les joueurs. En cas de litige, le volant officiel sera le *Yonex AS 20*. Il sera en vente dans chaque salle.

Les volants seront **fournis gratuitement lors des finales et pour tous les tableaux « jeunes »**.

Article 7 – Tableaux

Les joueurs MiniBad surclassés et poussins peuvent s'inscrire dans **1, 2 ou 3 tableaux Poussin** parmi les tableaux **simple homme (SH),**

simple dame (SD), double hommes (DH), double dames (DD) et double mixte (MX).

Les joueurs poussins surclassés et benjamins (**ayant un CPPH de moins de 64 points**) peuvent s'inscrire dans **1, 2 ou 3 tableaux Benjamin** parmi les tableaux **SH, SD, DH, DD et MX.**

Les joueurs benjamins surclassés et minimes (**ayant un CPPH de moins de 64 points**) peuvent s'inscrire dans **1, 2 ou 3 tableaux Minime Promotion** parmi les tableaux **SH, SD, DH, DD et MX.**

Les joueurs benjamins surclassés et minimes (**ayant un CPPH de 64 points ou plus**) peuvent s'inscrire dans **1, 2 ou 3 tableaux Minime Élite** parmi les tableaux **SH, SD, DH, DD et MX.**

Les joueurs minimes surclassés, cadets surclassés, juniors surclassés, seniors et vétérans peuvent s'inscrire dans **1, 2 ou 3 tableaux « adultes »** parmi les tableaux **SH, SD, DH, DD et MX.**

Le jour du tirage au sort, fixé au 11 juin 2022, **l'organisateur constituera, pour chacun des 5 tableaux « adultes », des séries ordonnées par CPPH** (sauf demande écrite du ou des joueurs souhaitant s'inscrire dans la série directement supérieure à celle de son ou de leur CPPH en date du 11 juin 2022) regroupant au maximum 24 joueurs ou paires.

Chaque tableau sera composé d'une phase de poules suivie, si nécessaire, d'une phase à élimination directe.

Les tableaux DH, DD et MX se joueront intégralement sur une journée.

Les tableaux pouvant faire l'objet de modifications, seule la version affichée en salle fera foi.

Article 8 – Horaires

Les horaires des matches sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle **40 minutes avant son premier match** et doit **pointer à la table de marque dès son arrivée**. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition doit le signaler à l'un des juges-arbitres et à la table de marque. Un retard de 5 minutes après l'appel de son match peut entraîner la disqualification du joueur contrevenant.

Le temps de prise de contact avec le terrain est de **3 minutes**. Ce temps est décompté à partir de l'annonce d'appel du match par la table de marque.

Les joueurs sont tenus de **saisir, dès la fin de leur match, le score final sur le dispositif prévu à cet effet**.

Le temps de récupération entre 2 matches ne pourra être inférieur à **20 minutes** sans l'accord du joueur.

Article 9 – Arbitrage

En dehors des finales, tous les matches sont auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel à l'un des juges-arbitres pour

demander un arbitre et ce dernier accédera à la demande s'il le juge opportun.

Pour les finales, l'arbitrage sera assuré par les officiels disponibles.

Article 10 – Lets

Tout volant touchant le plafond, la structure de celui-ci ou l'éclairage au dessus du terrain est compté let au service à 3 reprises (consécutives) puis faute, et faute au cours de l'échange.

Tout volant touchant un élément suspendu est compté let à tout moment.

Article 11 – Forfaits (art. 2.17 du RGC)

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues **en cas de forfait après la date du tirage au sort et notamment, qu'aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être exigé sans justificatif valable**. Il devra prévenir l'organisateur de sa non-participation et adressera, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la *Ligue Grand Est de Badminton* (13 rue Jean Moulin 54510 Tomblaine) par tout moyen prouvant la date de réception.

Article 12 – Accès aux terrains

Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs disputant un match, appelés pour un match, leurs entraîneurs ou coaches (durant les interruptions de jeux à 11 et entre les sets), les organisateurs et les officiels du corps arbitral.

Étant donné la configuration de la salle, **le coaching permanent n'est pas autorisé** durant ce tournoi.

Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les juges-arbitres et eux seuls.

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Article 13 – Sécurité, hygiène et divers

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant la compétition.

Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires et à faire bon usage des poubelles mises à leur disposition.

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au RGC et au présent règlement particulier.

